Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le 04/04/2023
ID : 081-218101400-20230329-1797_DL30290323-DE

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Nombre de conseillers
En exercice : 32
Présents : 21
Procurations : 9
Excusée : 2
Votants : 30
N° 30 /2023

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUR

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Bourse à permis de conduire – Attribution de prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-neuf heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
MM. CARAYON, LAMOTTE, Mme IMBERT, M. VIDAL, Mme GUIDEZ, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, M. BONHOMME, Mme RÉMY, MM. VANTAUX, GAMBIER, Mme ESPARBIÉ, MM. POMARÈDE, DELORD, Mmes DECOUX-POINDRELLE, TAILHADES, M. NAVELLOU, Mmes ALBOUY POMPONNE, LE NY.

Avaient donné pouvoir :
M. LABORDE à M. GAMBIER
M. RENAULT à Mme MARIGNOL
Mme LESPINARD à M. LARUE
M. BÉLINGAND à Mme DOURTHE,
Mme GUIRAUD à Mme BALAT
Mme LEY à M. VIDAL
Mme BONNIFACY à Mme LE NY
M. DAVID à M. NAVELLOU
Mme MOUGIN à Mme ALBOUY POMPONNE

Étaient excusés :
M. FÈVRE
Mme FAURE

Madame IMBERT est nommée secrétaire de séance.

L'Adjointe au Maire, déléguée au sport et à la jeunesse, expose que le groupe de travail ad hoc s'est réuni pour proposer, après examen attentif des dossiers, les prix suivants aux lauréats de la « Bourse à permis de conduire ».

.../...

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le 04/04/2023
ID : 081-218101400-20230329-1797_DL30290323-DE

Ont été sélectionnés les projets suivants :

↳ Aide au sein d'une association caritative
Aide à la vestiboutique, rangement et distribution des produits alimentaires au sein de la Croix Rouge – projet de Mlle Julie MURAT
Au regard de la règle du quotient familial retenue pour la détermination du pourcentage de participation de la Municipalité, la commission propose d'affecter une aide à Mlle Julie MURAT à hauteur de **70 %** de la dépense, soit 738.50 €.
Il convient donc de prévoir la somme de **738.50 €** pour le règlement à l'auto-école LUCAS.

↳ Aide au sein d'une association caritative
Aide à la collecte, rangement et distribution des denrées alimentaires au sein des Restos du Coeur - projet de M. Rayan IMANI GUEZIEL.
Au regard de la règle du quotient familial retenue pour la détermination du pourcentage de participation de la Municipalité, la commission propose d'affecter une aide à M. Rayan IMANI GUEZIEL à hauteur de **80 %** de la dépense, soit 1 011.20 €.
Il convient donc de prévoir la somme de **1 011.20 €** pour le règlement à l'auto-école BASTIDE.

↳ Aide au sein d'une association caritative
Aide à la vestiboutique, rangement et distribution des produits alimentaires au sein de la Croix Rouge – projet de Mlle Lou EIDELVEIN.
Au regard de la règle du quotient familial retenue pour la détermination du pourcentage de participation de la Municipalité, la commission propose d'affecter une aide à Mlle Lou EIDELVEIN à hauteur de **80 %** de la dépense, soit 952.00 €.
Il convient donc de prévoir la somme de **952.00 €** pour le règlement à l'auto-école SABARTHES.

↳ Aide au sein d'une association caritative
Aide à la vestiboutique, rangement et distribution des produits alimentaires au sein de la Croix Rouge – projet de M. Pablo ROBIN.
Au regard de la règle du quotient familial retenue pour la détermination du pourcentage de participation de la Municipalité, la commission propose d'affecter une aide à M. Pablo ROBIN à hauteur de **50 %** de la dépense, soit 527.50 €.
Il convient donc de prévoir la somme de **527.50 €** pour le règlement à l'auto-école LUCAS.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des prix visés ci-dessus dans le cadre de la « Bourse à permis de conduire ». Le mandatement sera effectué au compte 671-4 du budget de la Ville pour l'année 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

MAIRIE DE LAVAUR (Tarn)

Bernard CARAYON

La secrétaire de séance,

Marie-Christine IMBERT